

A l'attention des membres du Comité de
quartier n° 3
Saint Nizier – Racin – Malossane Haut et
Bas

Dossier suivi par :
Pole Direction Générale
☎ : 04 76 50 47 18
mél : pole.dg@ville-voreppe.fr

Voreppe, le 27 octobre 2014

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion du 8 octobre 2014, nous vous prions de trouver de trouver ci-après les premiers éléments de réponses apportés aux fiches navettes que vous nous avez transmises.

Fiche navette n°1 – Sécuriser la circulation nocturne - Lampadaire

- Poser un lampadaire sur poteau électrique existant au début du chemin de Malossane au niveau du n°84

Réponse :

Cette sollicitation ne s'inscrit pas dans la stratégie en matière d'éclairage public.

La commune s'est engagée depuis 2010 dans un vaste programme de gestion et de renouvellement de son éclairage public.

Celui-ci vise à limiter les consommations énergétiques et les pollutions qui en découlent (lumineuses, CO², ...).

De plus, les dépenses d'investissement, puis de fonctionnement nécessaires seraient relativement importantes pour créer une installation aux normes en vigueur.

A noter que la pose de points lumineux isolés accentue l'insécurité pour les usagers

Fiche navette n°2

- Mettre une ligne blanche entre sortie de Voreppe et chapelle Françon

Réponse :

Un courrier sera adressé au Conseil général de l'Isère (voie départementale hors agglomération).

Fiche navette n°3

- a) Mettre un arrêt de bus à Malossane
- b) Refaire le passage clouté entre la rue du Boutet et le quartier de Malossane le Haut

Réponse :

a) En ce qui concerne la demande d'arrêt bus à Malossane, elle avait déjà été formulée auprès de la CAPV qui au regard des contraintes techniques / nb de montées /descentes escomptées, de sécurité (accès piétons jusqu'à l'arrêt (Pb notamment sur l'arrêt à la descente) sur la RD 520a et des difficultés techniques (et financières, voir de gestion de lignes) n'avait pas souhaité travailler sur l'aménagement d'un arrêt bus. Cependant des essais bus avaient été effectués en octobre 2010 sur le chemin des Thermes par le service Transport du Pays Voironnais. Cette solution n'avait pu être retenue, car la voie a trop de pente sur le départ et l'aire de retournement n'est pas suffisante pour un bus.

b) Pour le passage piéton en haut du chemin du Boutet il est proposé de le reprendre lors de la prochaine campagne de traçage (contrat de performance / entretien du marquage routier).

NB : une présentation du résultat du comptage de la circulation sur le RD, effectué par le Conseil général en septembre, vous sera faite lors de la prochaine réunion.

Fiche navette n°4 – Éclairage

- Limiter l'éclairage au niveau du 624 chemin de Malossane

Réponse :

En ce qui concerne l'éclairage au niveau du 624, il s'agit d'une source BF 250 qui doit être changée dans le cadre du plan de renouvellement de l'éclairage public au titre du programme 2015

Fiche navette n°5

- Tracer des bandes blanches continues dans les virages « Pré de la Madone », « Chemin du Clot », « Chemin Jean Monnet »

Réponse :

En ce qui concerne le traçage des bandes centrales existantes, il est proposé de le reprendre lors de la prochaine campagne de traçage si besoin.

Fiche navette n°6 – Circulation chemin de Malossane

- a) Limiter la vitesse
- b) Rappeler les priorités pour la circulation

Réponse :

a) En ce qui concerne la demande de limitation de vitesse chemin de Malossane, il convient effectivement de préciser que cette voie ne fait pas à ce jour l'objet de restriction de vitesse (90 KM/h de fait) il serait envisageable de réglementer la vitesse à 30 km/h dans la partie «en agglomération » et 50 au regard de la configuration de la voie.

b) En ce qui concerne le sens de priorité, il convient de rappeler qu'en l'absence de signalisation, le code de la route est applicable (priorité sens montant).

Il n'apparaît donc pas nécessaire de prévoir une signalisation supplémentaire susceptible d'être reproduite sur différents quartiers de la Commune au regard des coût de fonctionnement générés par une profusion de panneaux (obligation de changer les panneaux tous les 8 ans .

Fiche navette n°7 – Sécurité

- a) Mettre un panneau « Sens unique » rue du Pré Boulat ainsi qu'un miroir

- b) Décaler l'arrêt des voitures pour faciliter le passage des voitures qui sortent à Racin
- c) Mettre une interdiction de tourner à gauche à l'intersection Pommiers/Pré Boulat

Réponse :

- a) Cette demande a depuis fait l'objet d'un mail pour proposer un sens unique sur le chemin du Pré Boulat, il conviendra de faire préciser la demande lors d'un prochain CQ.
- b) La meilleure solution en terme de sécurité resterait de mettre un stop sur la route de Racin afin de limiter la vitesse des véhicules à la descente avant leur entrée sur le Bourg (parking de Roize, Quai Jacquin limité à 30 Km/h
- c) En ce qui concerne l'interdit de tourner à gauche, il semble possible de mettre en place une interdiction de tourner à Gauche y compris pour les riverains + traçage d'une ligne blanche après avis du Conseil général.

Fiche navette n°8 – Stationnement rond point du village

- Supprimer le panneau pour livraison et mettre arrêt minute « 10 minutes »

Réponse :

Stationnement rond Point : 3 solutions envisageables :

- Status Quo
- Faire respecter la réglementation actuelle
- Supprimer l'aire de livraison (aménagement paysagé)

Il n'est pas envisageable pour des raisons de sécurité de formaliser un stationnement qui conduirait les véhicules à manœuvrer dans le rond point (engagement de la responsabilité du Maire sur une voirie départementale

Fiche navette n°9 – Local poubelle

- Local nettement insuffisant, problème d'hygiène, manque couvercles à des bacs et portail ne tient plus

Réponse :

Il convient effectivement de compléter le stockage du local existant. Une proposition a été faite au Budget 2015.

Il conviendra toutefois de positionner ce dernier et d'engager des négociations avec le(s) propriétaire(s) concernés car la ville ne dispose pas du foncier nécessaire.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre qui se déroulera le mercredi 10 décembre 2014 à 20h, nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Cyril BRUYERE

Conseiller municipal délégué
à l'urbanisme

Véronique BERNOUD

Adjointe chargée de la politique de
la ville, de la vie des quartiers, de
la citoyenneté, de l'administration
générale et de la sécurité

